

Les personnes à la rue doivent être mises à l'abri sans délai !

Bien avant cette crise, et aujourd'hui encore dans l'agglomération nantaise, il y a toujours **des personnes à la rue**, en squats ou bidonvilles indignes. Et parmi elles, beaucoup souffrent de pathologies qui les mettent en grand danger en cas de contamination par le Covid19. Autant de situations qui ne permettent pas le respect des consignes qui ont été données par le gouvernement en matière de confinement et de protection de la santé.

Le gouvernement a mobilisé des moyens financiers conséquents (*65 millions d'euros*), a donné des instructions aux préfets pour mobiliser, en réquisitionnant si nécessaire, des places supplémentaires d'hébergement et toute forme d'habitat vacant ou d'établissement (*décret du 28/03/2020 et instructions interministérielles du 27/03/2020*).

Qu'en est-il pour la Loire Atlantique et quelles sont vos mesures?

Monsieur le Préfet, ces personnes à la rue ou vivant en habitat indigne ont besoin d'urgence de ces lieux pour se mettre à l'abri de la contamination et vivre dans des conditions décentes. Elles risquent en effet des complications graves du Covid 19, d'autant plus par leur situation de fragilité.

Il faut aussi réduire la sur-occupation des squats et équiper les bidonvilles des services essentiels, pour protéger tout le monde. Vous avez les moyens pour y parvenir ! Les associations et bénévoles attendent des mesures fortes.

Quand allez-vous mettre en œuvre un plan de réquisitions à la mesure de la situation?

L'inter-collectif "Personne à la rue !" avait lancé un premier appel le 18 mars pour la protection de toutes ces personnes précaires. Malgré des prises en charge par le Samu Social -115 ; il reste environ 300 personnes en liste d'attente pour accéder à un hébergement d'urgence – et l'épidémie de coronavirus touche maintenant les lieux d'hébergement que les associations accompagnent. Droit Au Logement 44 vous a interpellé le 26 Mars 2020 par une lettre ouverte, et relancé le 9 avril 2020. Cette association attend toujours une communication de votre part.

Sans le travail bénévole des associations, toutes ces personnes fragiles seraient encore plus marginalisées, avec le risque qu'elles contribuent en plus à la transmission du virus. L'exclusion n'est pas acceptable en cette grave crise sanitaire et sociale.

Monsieur le Préfet, nous attendons depuis le début de la crise vos informations sur le dispositif mis en place et sur les décisions visant à protéger l'ensemble des personnes en grande détresse que nous accompagnons.

Monsieur le Préfet, que comptez-vous mettre en œuvre?

Nous ne saurons nous satisfaire d'annonces concernant la mise à l'abri de quelques personnes à Saint-Aignan, et l'ouverture d'un gymnase et de places en hôtel quand nous identifions encore sur l'agglomération 200 personnes exposées à des risques graves pour leur santé, du fait de leur fragilité et de leurs conditions de vie,

Il convient également de se préparer à l'après Covid19, pour que toutes ces personnes (*clairement identifiées à ce jour par les services compétents*) ne se retrouvent de nouveau à la rue. Il faudra trouver des logements et des hébergements pérennes.

Appel lancé par l'inter-collectif" Personne à la rue ! personnealarue@gmail.com

Liste des membres signataires : ATD Quart Monde, ATTAC, Afrique Loire, ASAMLA, Collectif des Hébergeurs solidaires de Nantes et alentours, Collectif des Sans-Papiers de Nantes, Collectif Refus de la Misère, Collectif Solidarité Indrais, Collectif Soutien migrants Nantes, Collectif Urgence jeunes migrants 44, CSF, DAL44, Du Monde dans la classe, Emmaüs 44, GASPROM, GREF, Habitat & Humanisme, JRS Loire-Atlantique, La Cimade, L'Autre Cantine, L'Autre Classe, La Maison, LDH, Le Logis Saint Jean, Les Bienveillants 44, Ligue de l'enseignement - FAL 44, Maison des citoyens du Monde, Médecins du Monde, MRAP, NOSIG, Prépa Solidaire, RESF, Romeurope, L'Intersyndicale 44 (UD CGT - CFDT - FSU - UNSA - SOLIDAIRES 44)